



le PAR

PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE
SUIVI 2011 DES CIBLES VISÉES

LAVAL

LA MISSION DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

- Informer la population lavalloise de son état de santé générale.
- Identifier les situations pouvant mettre en danger la santé des Lavallois.
- Assurer une expertise en Prévention-Promotion (PP) et conseiller l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de Laval sur les services préventifs.
- Déterminer les situations où une action intersectorielle s'impose.

LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE S'ENGAGE À :

- Être à l'écoute pour concilier les objectifs nationaux et locaux.
- Ajuster ses pratiques professionnelles afin de ne pas être limitée à un rôle d'expert.
- Soutenir la planification locale dans une perspective populationnelle.
- Utiliser les mécanismes existants de coordination et de concertation avec le réseau de la santé.
- Former davantage d'alliances avec les intervenants des soins de première ligne.
- Consolider les relations intersectorielles.
- Agir conjointement avec le CSSS de Laval dans l'organisation des services préventifs.

Le suivi de chaque cible visée dans ce document est identifiée par cette légende de couleur :

- Cible atteinte ou en accord avec l'échéancier
- Réalisation en cours ou cible partiellement atteinte
- Travaux non réalisés

SURVEILLANCE - ÉVALUATION

1. Appliquer le plan régional de surveillance :

- Analyse différenciée selon les sexes, au besoin.
- Les 12 profils thématiques :
 - 2 sur 12 sont réalisés et 1 est en construction.
- Les états de situation :
 - 20 portraits pour le réseau local de services (RLS) et le projet clinique.
- Les suivis systématiques :
 - Diffusion du bulletin Sélections-Santé Laval et d'une série de réponses pour l'intersectoriel.
- La surveillance en santé au travail et environnementale.

PROTECTION DE LA SANTÉ

MALADIES INFECTIEUSES

1. Réduire les ITSS par une approche globale et concertée (chez les jeunes) :

- Promouvoir / soutenir la mise en place d'activités d'éducation à la sexualité en milieu scolaire :
 - Élaborer un plan d'action issu d'un consensus régional.
 - Accompagner un programme d'activités dans au moins deux écoles secondaires et deux écoles primaires.
 - Ce programme sera évalué.
 - Offrir de la formation continue aux intervenants jouant un rôle clé auprès des jeunes.
- Promouvoir / soutenir la mise en place d'activités dans des milieux éducatifs diversifiés :
 - Sensibiliser et dépister la chlamydia dans six établissements scolaires annuellement.
 - Implanter des cliniques jeunesse dans des écoles.
 - Améliorer l'accès aux cliniques ITSS pour tous les jeunes.

2. Joindre la population vulnérable par des interventions ciblées intensives :

- Cerner adéquatement les besoins des utilisateurs de drogue injectable.
- Ajuster et offrir les services intégrés de dépistage et de prévention (SIDEPE) dans les endroits fréquentés par les populations vulnérables.

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

1. Augmenter le niveau de préparation pour répondre aux situations d'urgence :

- Participer aux structures de sécurité civile.
- Mettre à jour l'inventaire des risques et des menaces connus sur le territoire.
- Produire des plans d'urgence et offrir de la formation et des outils de garde adaptés.
- Effectuer périodiquement des simulations :
 - Ajuster les plans, les procédures et les outils de garde.

SANTÉ AU TRAVAIL

1. Diffuser de l'information sur les troubles musculosquelettiques (TMS).

2. Déterminer les risques de TMS dans les nouveaux établissements visités :

- La centaine d'établissements lavallois visés et ayant plus de 20 employés disposeront de programmes de santé spécifiques aux établissements (PSSE).

PROTECTION DE LA SANTÉ

MESURES D'URGENCE

1. Outiller davantage la région de Laval pour répondre aux situations d'urgence :

- Mettre à jour en continu le plan d'urgence et de mobilisation des ressources de la DSP.
- Accompagner la démarche de plans particuliers (ex. : pandémie de grippe).

PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION

SAINES HABITUDES DE VIE (SHV) ET MALADIES CHRONIQUES

1. Mettre en œuvre le programme d'action gouvernemental (PAG) sur les SHV et le programme 0-5-30 COMBINAISON PRÉVENTION :

- Niveau stratégique régional
 - Convenir d'ententes de partenariat et créer un comité intersectoriel régional.
 - Mettre en œuvre deux activités régionales : le transport actif et la saine alimentation.
 - Accompagner les milieux dans le cadre de « Québec en Forme ».
- Milieu de travail
 - Soutenir annuellement l'engagement du programme 0-5-30 dans des milieux ayant plus de 100 employés.
- Milieu scolaire
 - Faire le portrait de l'offre de services alimentaires à proximité des écoles.
- Milieu clinique
 - Accompagner les milieux (CSSS / GMF) afin d'augmenter la fréquence et l'harmonisation des messages et des interventions préventives efficaces.
- Population générale
 - Augmenter la fréquentation en cessation tabagique, chez les moins de 26 ans.
 - Assurer la participation de 150 personnes par année aux groupes de saine gestion du poids.
 - Offrir 2 groupes par année de l'approche « Choisir de maigrir ? »

2. Créer davantage d'alliances avec les cliniciens de première ligne :

- Poursuivre le développement du rôle du personnel infirmier de liaison.
- Implanter un service de cessation tabagique à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé.
- Soutenir l'utilisation de programmes d'éducation et de suivi pluridisciplinaire.

3. Soutenir la création d'un système de soins intégrés pour les personnes ayant une maladie chronique.

- Participer au déploiement du *Extended Chronic Care Model*.

DÉVELOPPEMENT, ADAPTATION ET INTÉGRATION SOCIALE

1. Collaborer à la mise en place de la politique de périnatalité :

- Obtenir l'accréditation de l'Initiative amis des bébés (IAB) et déployer des cours prénataux pour les parents d'un premier enfant.

2. Améliorer les services intégrés en périnatalité et petite enfance (SIPPE) :

- Joindre chaque année 90 % des jeunes mères de moins de 20 ans ainsi que 75 % des mères sous-scolarisées et vivant sous le seuil de faible revenu.
- Améliorer les modes de référence entre les cliniques médicales et les SIPPE.
- Développer l'intervention communautaire d'aide et la mise en œuvre de protocoles pour les suivis complexes.

3. Étendre et consolider l'approche École en santé (AÉS) :

- AÉS déployée dans 80 % des écoles publiques (66 écoles).
- AÉS déployée dans 100 % des écoles à indice de défavorisation entre 7 et 10.



le PAR

PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE
SUIVI 2011 DES CIBLES VISÉES

CIBLES EXPLORATOIRES ET RAPPORT DE LA DIRECTRICE

1. Les jeunes lavallois âgés de 16 à 24 ans

- Déterminer les caractéristiques des jeunes à risque.
- Produire un état de situation concernant les besoins de ces jeunes.
- Établir un portrait des services accessibles et déterminer les écarts de besoins.
- Cibler les interventions pertinentes reconnues efficaces.
- Mettre en place des interventions préventives.
- Veiller à l'adaptation des services répondant à leurs besoins dans le réseau.

2. Le développement social et des communautés

La DSP s'implique davantage dans l'implantation d'expériences d'actions communautaires, de revitalisation urbaine intégrée (RUI), de sécurité alimentaire (CASAL) et de réduction des inégalités.

3. Rapport de la directrice de santé publique

- Rapport sur le vieillissement à Laval (2010)
- Rapport sur la promotion et la prévention en santé mentale (en élaboration)



CAP sur le plan d'action LOCAL de santé publique
du projet clinique du CSSS de Laval

Agence de la santé
et des services sociaux
de Laval

Québec



Direction de santé publique